



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 26 Janvier 2021 à CASTELNAU DE MANDAILLES

L'an 2021, le 26 Janvier à 9h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 18 Décembre 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etalent présents, les délégués titulaires suivants : 41

- Pour le collège des Régions : 1
R MORENO
- Pour le collège des Départements : 2
V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 38
J VALADIER, M VABRET, B BANES, G TARAYRE, P BOULDOIRES, B BOURSINHAC, J PRADALIER, C VEYRE, N MOULIADE, B REVEL, J-L MIQUEL, R AUGUY, D CASSAGNES, C MARFIN, B SCHEUER, P HORVILLE, M BORIES, J-P NIEL, M GUIBERT, A CHASSANY, B REMISE, G FONTUGNE, M CASTAN, F SARTRE, E MALHERBE, L MOULIADE, C MALAVIEILLE, E BREZET, V MOURGUES, J-P KIRCHER, P CHARLEMAGNE, D CAYLA, T PEGORIER, P IGNACE, R CAZARD, B BELARD, B BASTIDE, N BATIFOL

Etalent présents, les délégués suppléants suivants : 8

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 8
N MOULIN, J-M COMBETTES, L NAYROLLES, C ROUX, M-C GINISTY, N BATIFOL, P MARTIN, T LE GRAS

Etalent excusées avec pouvoir, les délégués titulaires suivants : 9

- Pour le collège des Régions : 1
B NEGRIER (suppléante pouvoir à R MORENO)
- Pour le collège des Départements : 2
A CAZARD (pouvoir à A ASTRUC), C CHARRIAUD (pouvoir à V ALAZARD)
- Pour le collège des Communes : 6
C VERLAGUET (pouvoir à R AUGUY), D SAINT-LEGER (pouvoir à M GUIBERT), C PIGNOL (pouvoir à E BREZET), M MALIGES (pouvoir à M CASTAN), C CHAUFFOUR (pouvoir à P BOULDOIRES), P REY (pouvoir à B BASTIDE)

Excusés : 57

- Pour le collège des Régions : 8
M GUIBERT, A BRUGERON, N FRONTANAU, A MAILLOLS, E GAZEL, C DUPRAZ, G SERIEYS, J-S ORCIBAL
- Pour le collège des Départements : 3
J-C ANGLARS, S PANTEL, S MALIGE
- Pour le collège des Communes : 46
C DELMAS, B NAYROLLES, B SABY, C CORDELIER, A BRAS, M CHASTANG, P POUDEVIGNE, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, R SALVAN, V GENDRE, J GROS, F BILLON, J-M TARDIEU, B BERTY, D LONGEAC, D DOMENICHINI, A BOUARD, M MALGOUYRES, V GELY, M-F THOMAS, S RIEUTORT, X POUDEVIGNE, D JURQUET, M BURDINO, J FERRIER, J-L VAYSSIER, E ROUX, J-M GOMBERT, J-R CAYZAC, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, P BREMOND, A FELGEIROLLES, J PIC, C MARTO, H PRADIN, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, J-P ROBERT, J CHALMETON, C CABIROU, J-N BRUGERON

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 58 membres sur 115

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président
Secrétaire : Madame Eve BREZET

Sujets à l'ordre du jour :

- 1- Actualités du PNR
- 2- Bilan d'activités 2020 et Projet d'activités 2021
- 3- Examen et vote des Budgets primitifs du Syndicat mixte
 - A. Budget Principal
 - B. Budget annexe Programmes Territoriaux
 - C. Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux
 - D. Cotisations statutaires
- 4- Questions diverses
 - A. Création du Régime indemnitaire des élus
 - B. Constitution et missions du groupe de travail « Elevage / Gestion forestière / Faune sauvage »
 - C. Programme Alimentaire Territorial
 - D. Programme d'actions pédagogiques porté par le Parc
 - E. ...

0- Approbation du PV du Comité Syndical du 14/12/2021 à Nasbinals

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Arnaud DAVID, Directeur

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 14 Décembre 2020 à Nasbinals à 9h30 à la salle de « la Rosée du Matin ».

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du courriel d'invitation du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal (joint à la présente délibération) aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|-----------|---------------|----------------|----------|--------------|----------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 14 décembre 2020 à Nasbinals.

1- Actualités du PNR

A. Point sur les dernières actions / réunions

- Assemblée générale du réseau des PNR d'Occitanie à Narbonne _15 décembre.
- Installation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Cantal) _ 18 décembre.
- Rencontre St Flour Communauté / Contrat de Relance et de Transition Ecologique _ 4 janvier
- Bureau du Parc (à distance du fait des conditions météo) _ 5 janvier.
- Comité des financeurs / examen du budget _ 7 janvier.
- Commission d'appel d'offres pour attribuer 2 marchés = préparation du concours d'architecte « Maison du Parc / Maison de l'Aubrac » + Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation des fabricants de panneaux directionnels (opération groupée regroupant 30 collectivités de l'Aubrac) _ 8 janvier.
- Installation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Lozère) _ 11 janvier.
- Rencontre Mme le Préfet de la Lozère / Contrat de Relance et de Transition Ecologique _ 11 janvier
- Signature de la convention tripartite Région_ PNR d'Aubrac_PNR des Grands Causses concernant le Guichet Unique pour la rénovation énergétique de l'habitat _ 12 janvier.
- Dépôt d'une candidature à l'appel à projet « Plan National de l'Alimentation » dans l'objectif de poursuivre et d'accentuer les actions engagées autour de la valorisation des productions locales et des circuits courts dans l'alimentation _ 15 janvier.
- Dépôt d'une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ADEME sur le tourisme durable = transition écologique dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Candidature déposée avec les 3 CCI et d'autres relais : CA, Départements, CDT/ADT _ 15 janvier.
- Signature de la convention de partenariat PNR Aubrac _ç Education nationale pour l'accompagnement des actions pédagogiques organisées par le Parc _ 19 janvier.
- Journées d'échanges sur l'éclairage public et les pollutions lumineuses, à destination des communes et communautés de communes du territoire / collectif Renoir _ 21 / 22 janvier.
- Comité de pilotage du Plan de mobilité simplifié _ 22 janvier.

A. Décisions prises lors des dernières réunions de Bureau

- Bureau du 13/10/2020 :
 - Actualités du PNR
 - ~~Visite de la maison de l'Aubrac, en présence de représentants des gestionnaires actuels (SARL couleur Aubrac) (Reporté / conditions météo)~~
 - Présentation et échanges autour du projet d'aménagement du complexe « maison du Parc/maison de l'Aubrac »
 - Examen, pour avis à donner, du PLU « Banassac / Canilhac » : Le Bureau a émis un avis favorable à la proposition de révision du PLU « Banassac / Canilhac »
 - ~~Présentation, par PAC Communication, de sa proposition de stratégie de communication pour le Parc (Reporté / conditions météo)~~
 - Questions diverses
 - Demande de temps partiel
 - Adhésion à Aveyron Ingénierie
 - Désignation d'un représentant du Parc au Comité Régional de la Biodiversité d'Occitanie
 - ...

2- Bilan d'activités 2020 et Projet d'activités 2021

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Arnaud DAVID, Directeur / Chefs de Pôles

Contenu :

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire et le renouvellement de la gouvernance, a tout de même été riche d'opérations (études/travaux) engagées directement par le Parc ou par ses partenaires, avec son appui.

Le document présentant synthétiquement l'ensemble des opérations réalisées en 2020 et celles prévues en 2021 sera distribué lors du prochain Comité syndical.

Les éléments clefs du bilan d'activité 2020 et des perspectives pour 2021 ont été présentés en séance par les 4 responsables de pôles et joints à la délibération.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le bilan d'activités 2020 et le projet d'activités 2021 (joint à la délibération) aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|-----------|---------------|-------------------|----------|--------------|-------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- valide le bilan d'activités 2020 et toutes les opérations et réalisations qui en ont découlées ;
- approuve le projet d'activités 2021 et autorise le Président à engager les missions présentées et les dépenses correspondantes sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.

3- Examen et vote des Budgets primitifs du SMAG

B. Budget Principal

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances / Arnaud DAVID, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget principal 2021 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | | | |
|----------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| 002 - Déficit antérieur reporté | 406 590.72 € | 002 - Excédent antérieur reporté | 0.00 € |
| 011 - Charges à caractère général | 1 265 204.99 € | 013 - Atténuations de charges | 0.00 € |
| 012 - Charge de personnel | 876 337.40 € | 70 - Produits des services | 721 137.42 € |
| 022 - Dépenses imprévues Fonct | 0.00 € | 74 - Dotations et participations | 2 083 854.82 € |
| 023 - Virement à la section d'invest. | 0.00 € | 75 - Autres produits de gestion courante | 0.00 € |
| 042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect. | 26 897.19 € | 77 - Produits exceptionnels | 0.00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 109 363.64 € | | |
| 66 - Charges financières | 8 000.00 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 2 692 393.94 € | TOTAL DES RECETTES | 2 804 992.24 € |

Section d'Investissement :

| | | | |
|------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 001 - Solde d'exé d'inv report | 152 572.36 € | 001 - Solde d'exé d'inv report | 0.00 € |
| 020 - Dépenses imprévues Invst | 0.00 € | 021 - Virement de la section de de fonct | 0.00 € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sect° | 0.00 € | 040 - Opérations d'ordre entre sect° | 26 897.19 € |
| 10 - Dotations, Fonds divers et réserves | 0.00 € | 10 - Dotations Fonds divers réserves | 0.00 € |
| 13 - Subventions d'investissement reçues | 0.00 € | 13 - Subventions d'investissement | 159 789.86 € |
| 16 - Remboursements d'emprunts | 4 000.00 € | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 740 000.00 € |
| 20 - Immo incorporelles | 65 893.00 € | 4582 - Investissement sous mandat | 51 655.75 € |
| 21 - Immo corporelles | 286 879.00 € | | |
| 27 - Autres Immo financières | 0.00 € | | |
| 4581 - Investissement sous mandat | 65 200.00 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 574 544.36 € | TOTAL DES RECETTES | 978 342.80 € |

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2021 du Budget principal du SMAG du PNR de l'Aubrac aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix | Nombre | % des voix | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|-----------|---------------|----------------|----------|--------------|----------------|
| | total | de délégués | par délégué | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- adopte le Budget Primitif 2021 du Budget Principal du SMAG du PNR de l'Aubrac
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (solicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

C. Budget annexe Programmes Territoriaux

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances / Arnaud DAVID, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget annexe Programmes Territoriaux 2021 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | | | |
|----------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 002 - Déficit antérieur reporté | 0.00 € | 002 - Excédent antérieur reporté | 162 367.58 € |
| 011 - Charges à caractère général | 50 384.14 € | 013 - Atténuations de charges | 0.00 € |
| 012 - Charge de personnel | 468 146.73 € | 70 - Produits des services | 192 554.00 € |
| 022 - Dépenses imprévues Fonct | 0.00 € | 74 - Dotations et participations | 301 094.43 € |
| 023 - Virement à la section d'invest. | 0.00 € | 75 - Autres produits de gestion courante | 0.00 € |
| 042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect. | 2 113.00 € | 77 - Produits exceptionnels | 0.00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 0.00 € | | |
| 66 - Charges financières | 0.00 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 656 016.01 € | TOTAL DES RECETTES | 656 016.01 € |

Section d'Investissement :

| | | | |
|------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 001 - Solde d'exé d'inv report | 0.00 € | 001 - Solde d'exé d'inv report | 14 708.74 € |
| 020 - Dépenses imprévues Invst | 0.00 € | 021 - Virement de la section de de fonct | 0.00 € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sect° | 0.00 € | 040 - Opérations d'ordre entre sect° | 2 113.00 € |
| 10 - Dotations, Fonds divers et réserves | 0.00 € | 10 - Dotations Fonds divers réserves | 0.00 € |
| 13 - Subventions d'investissement reçues | 0.00 € | 13 - Subventions d'investissement | 0.00 € |
| 16 - Remboursements d'emprunts | 0.00 € | 16 - Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € |
| 20 - Immo incorporelles | 0.00 € | 4582 - Investissement sous mandat | 178 653.50 € |
| 21 - Immo corporelles | 3 200.00 € | | |
| 27 - Autres Immo financières | 0.00 € | | |
| 4581 - Investissement sous mandat | 182 944.16 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 186 144.16 € | TOTAL DES RECETTES | 195 475.24 € |

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux du SMAG du PNR de l'Aubrac aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix | Nombre de délégués | % des voix | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|----------------|-----------------------|-------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|-----------|---------------|------------------|----------|--------------|------------------|
| | total | | par délégué | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- adopte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Programmes Territoriaux du SMAG du PNR de l'Aubrac
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (solllicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

D. Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances / Arnaud DAVID, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux 2021 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | | | |
|----------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 002 - Déficit antérieur reporté | 27 153.53 € | 002 - Excédent antérieur reporté | 0.00 € |
| 011 - Charges à caractère général | 124 699.00 € | 013 - Atténuations de charges | 0.00 € |
| 012 - Charge de personnel | 82 419.60 € | 70 - Produits des services | 589.52 € |
| 022 - Dépenses imprévues Fonct | 0.00 € | 74 - Dotations et participations | 233 682.61 € |
| 023 - Virement à la section d'invest. | 0.00 € | 75 - Autres produits de gestion courante | 0.00 € |
| 042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect. | 0.00 € | 77 - Produits exceptionnels | 0.00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 0.00 € | | |
| 66 - Charges financières | 0.00 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 234 272.13 € | TOTAL DES RECETTES | 234 272.13 € |

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux du SMAG du PNR de l'Aubrac aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|-----------|---------------|----------------|----------|--------------|----------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- adopte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux du SMAG du PNR de l'Aubrac
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (solicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

E. Cotisations statutaires

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Arnaud DAVID, Directeur

Considérant que les statuts prévoient que la contribution des membres adhérant au SMAG du PNR de l'Aubrac soit recalculée annuellement ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu lors du Comité Syndical du 14/12/2020 à Nasbinals ;

Considérant le Comité des financeurs qui s'est déroulé en visio/audio-conférence le 07/01/2021 ;

Le niveau de contributions statutaires proposé pour 2021 est donc le suivant :

1. Cotisations pour le Collège des Communes Membres du SMAG

Cotisation 2021 = Nb habitants DGF 2020 x 2.80 €

80% à la charge de la Commune et 20% à la charge de la CC si la Communauté de Communes adhère au SMAG

100 % à la charge de la commune si la CC n'adhère pas au SMAG

| Communes | Population DGF 2020 | Quotité | Cotisation à la charge de la commune | Quotité | Cotisation à la charge de la CC |
|--------------------------------|---------------------|---------|--------------------------------------|---------|---------------------------------|
| Argences en Aubrac | 2124 | 80% | 4 757.76 € | 20% | 1 189.44 € |
| Campouriez | 468 | 80% | 1 048.32 € | 20% | 262.08 € |
| Cantoin | 429 | 80% | 960.96 € | 20% | 240.24 € |
| Cassuéjouis | 160 | 80% | 358.40 € | 20% | 89.60 € |
| Castelnau de Mandailles | 742 | 100% | 2 077.60 € | | |
| Le Cayrol | 277 | 100% | 775.60 € | | |
| Condom d'Aubrac | 384 | 80% | 860.16 € | 20% | 215.04 € |
| Coubisou | 600 | 100% | 1 680.00 € | | |
| Curières | 309 | 80% | 692.16 € | 20% | 173.04 € |
| Entraygues sur Truyère | 1344 | 100% | 3 763.20 € | | |
| Estaing | 633 | 100% | 1 772.40 € | | |
| Florentin La Capelle | 451 | 80% | 1 010.24 € | 20% | 252.56 € |
| Huparlac | 318 | 80% | 712.32 € | 20% | 178.08 € |
| Laguiole | 1610 | 80% | 3 606.40 € | 20% | 901.60 € |
| Montéziac | 314 | 80% | 703.36 € | 20% | 175.84 € |
| Montpeyroux | 624 | 80% | 1 397.76 € | 20% | 349.44 € |
| Le Nayrac | 646 | 100% | 1 808.80 € | | |
| Pomayrols | 206 | 100% | 576.80 € | | |
| Prades d'Aubrac | 550 | 100% | 1 540.00 € | | |
| Saint Amans des Côtes | 971 | 80% | 2 175.04 € | 20% | 543.76 € |
| Saint Chély d'Aubrac | 778 | 80% | 1 742.72 € | 20% | 435.68 € |
| Saint Côte d'Olt | 1535 | 100% | 4 298.00 € | | |
| Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac | 2877 | 100% | 8 055.60 € | | |
| Saint Symphorien de Thénières | 303 | 80% | 678.72 € | 20% | 169.68 € |
| Soulages Bonneval | 338 | 80% | 757.12 € | 20% | 189.28 € |
| Anterrieux | 154 | 80% | 344.96 € | 20% | 86.24 € |
| Chaudes Aigues | 1271 | 80% | 2 847.04 € | 20% | 711.76 € |
| Deux Verges | 59 | 80% | 132.16 € | 20% | 33.04 € |
| Espinasse | 115 | 80% | 257.60 € | 20% | 64.40 € |
| Fridefont | 127 | 80% | 284.48 € | 20% | 71.12 € |
| Jabrun | 201 | 80% | 450.24 € | 20% | 112.56 € |
| Lieutades | 255 | 80% | 571.20 € | 20% | 142.80 € |
| Maurines | 162 | 80% | 362.88 € | 20% | 90.72 € |
| Saint Martial | 92 | 80% | 206.08 € | 20% | 51.52 € |
| Saint Rémy de Chaudes Aigues | 170 | 80% | 380.80 € | 20% | 95.20 € |
| Saint Urcize | 573 | 80% | 1 283.52 € | 20% | 320.88 € |
| La Trinitat | 91 | 80% | 203.84 € | 20% | 50.96 € |

| | | | | | |
|-------------------------|---------------|-----|--------------------|-----|--------------------|
| Albaret Le Comtal | 243 | 80% | 544.32 € | 20% | 136.08 € |
| Antrenas | 362 | 80% | 810.88 € | 20% | 202.72 € |
| Arzenc d'Apcher | 71 | 80% | 159.04 € | 20% | 39.76 € |
| Banassac-Canilhac | 1260 | 80% | 2 822.40 € | 20% | 705.60 € |
| Les Bessons | 495 | 80% | 1 108.80 € | 20% | 277.20 € |
| Bourgs sur Colagne | 2319 | 80% | 5 194.56 € | 20% | 1 298.64 € |
| Brion | 128 | 80% | 286.72 € | 20% | 71.68 € |
| Le Buisson | 290 | 80% | 649.60 € | 20% | 162.40 € |
| La Fage Montivernoux | 214 | 80% | 479.36 € | 20% | 119.84 € |
| La Fage Saint Julien | 336 | 80% | 752.64 € | 20% | 188.16 € |
| Fournels | 505 | 80% | 1 131.20 € | 20% | 282.80 € |
| Grandvals | 124 | 80% | 277.76 € | 20% | 69.44 € |
| Les Hermaux | 152 | 80% | 340.48 € | 20% | 85.12 € |
| Marchastel | 101 | 80% | 226.24 € | 20% | 56.56 € |
| Nasbinals | 718 | 80% | 1 608.32 € | 20% | 402.08 € |
| Noalhac | 124 | 80% | 277.76 € | 20% | 69.44 € |
| Peyre en Aubrac | 3015 | 80% | 6 753.60 € | 20% | 1 688.40 € |
| Prinsuéjols-Malbouzon | 370 | 80% | 828.80 € | 20% | 207.20 € |
| Recoules d'Aubrac | 248 | 80% | 555.52 € | 20% | 138.88 € |
| Saint Germain du Teil | 1113 | 80% | 2 493.12 € | 20% | 623.28 € |
| Saint Juéry | 110 | 80% | 246.40 € | 20% | 61.60 € |
| Saint Laurent de Muret | 238 | 80% | 533.12 € | 20% | 133.28 € |
| Saint Léger de Peyre | 241 | 80% | 539.84 € | 20% | 134.96 € |
| Saint Pierre de Nogaret | 247 | 80% | 553.28 € | 20% | 138.32 € |
| Les Salces | 158 | 80% | 353.92 € | 20% | 88.48 € |
| Termes | 279 | 80% | 624.96 € | 20% | 156.24 € |
| Trélans | 136 | 80% | 304.64 € | 20% | 76.16 € |
| TOTAL | 35 858 | | 85 591.52 € | | 14 810.88 € |

2. Cotisations pour le Collège des Communes Partenaires du SMAG

Cotisation 2021 = Nb habitants DGF 2020 x 90% de 2.80 € (=2.52 €)

80% à la charge de la Commune et 20% à la charge de la CC si la Communauté de Communes adhère au SMAG

100 % à la charge de la Commune si la CC n'adhère pas au SMAG

| Communes | Population DGF 2020 | Quotité | Cotisation à la charge de la commune | Quotité | Cotisation à la charge de la CC |
|----------------------|---------------------|---------|--------------------------------------|---------|---------------------------------|
| Brommat | 890 | 80% | 1 794.24 € | 20% | 448.56 € |
| Lacroix-Barrez | 638 | 80% | 1 286.21 € | 20% | 321.55 € |
| Lassouts | 385 | 100% | 970.20 € | | |
| Mur-de-Barrez | 922 | 80% | 1 858.75 € | 20% | 464.69 € |
| Murols | 141 | 80% | 284.26 € | 20% | 71.06 € |
| Saint Hippolyte | 603 | 100% | 1 519.56 € | | |
| Taussac | 609 | 80% | 1 227.74 € | 20% | 306.94 € |
| Thérondeles | 515 | 80% | 1 038.24 € | 20% | 259.56 € |
| Albaret-Sainte-Marie | 646 | 80% | 1 302.34 € | 20% | 325.58 € |
| La Canourgue | 2691 | 80% | 5 425.06 € | 20% | 1 356.26 € |
| Marvejols | 5283 | 80% | 10 650.53 € | 20% | 2 662.63 € |
| Les-Monts-Verts | 431 | 80% | 868.90 € | 20% | 217.22 € |
| Rimeize | 720 | 80% | 1 451.52 € | 20% | 362.88 € |
| Saint-Chély-d'Apcher | 4964 | 80% | 10 007.42 € | 20% | 2 501.86 € |
| TOTAL | 19 438 | | 39 684.96 € | | 9 298.80 € |

3. Cotisations pour le Collège des Communautés de Communes Membres du SMAG

| Communautés de Communes | Cotisation à la charge de la CC |
|-----------------------------------------|---------------------------------|
| CC Aubrac Carladez et Viadène | 7 237.72 € |
| Saint Flour Communauté | 1 831.20 € |
| CC des Hautes Terres de l'Aubrac | 3 852.18 € |
| CC Aubrac Lot Causse Tarn | 3 073.22 € |
| CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac | 3 655.68 € |
| CC du Gévaudan | 4 459.67 € |
| TOTAL | 24 109.68 € |

4. Cotisations pour le Collège des Départements du SMAG

Cotisation 2021 = 177 408.00 €
45% pour le Conseil Départemental de l'Aveyron = 79 834.00 €
10 % pour le Conseil Départemental du Cantal = 17 740.00 €
45 % pour le Conseil Départemental de la Lozère = 79 834.00 €

5. Cotisations pour le Collège des Régions du SMAG

Cotisation 2021 = 295 680.00 €
10% pour le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes = 29 568.00 €
90 % pour le Conseil Régional d'Occitanie = 266 112.00 €

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le montant des cotisations statutaires 2021 au vote du Conseil Syndical.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|-----------|---------------|-------------------|----------|--------------|-------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- valide le montant des cotisations statutaires pour l'année 2021
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (sollicitation des contributions financières).

4- Questions diverses

A. Création du Régime indemnitaire des élus

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Arnaud DAVID, Directeur

Rappels :

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les trois mois suivant son installation.

S'agissant d'un Syndicat mixte ouvert restreint (associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions), seuls les Président et Vice-Présidents peuvent percevoir une indemnité.

Concernant les Vice-Présidents, l'attribution d'une indemnité doit se justifier par une mission/délégation particulière octroyée par le Président.

Un élu qui cumule plusieurs mandats électoraux ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du CNFPT, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une SEML ou qui préside une telle société, ne peut recevoir au titre de ces mandats un montant total de rémunération et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire (soit 7 239.91 € par mois au 01/01/2020). Le plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires (CF. circulaire du 12 janvier 1996 et Rép. Min. n°1203, JO Sénat, 7 novembre 2002, p. 2658).

PROPOSITIONS

- Vu les articles L.5721-8 et R.5723-1 du Code général des collectivités territoriales (Décret n°2004-615 du 25 juin 2004 – art. 9 JORF juin 2004) ;
- Vu le décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;
- Vu les délibérations n°2 du 7 mai 2019, n°1 du 29 septembre 2020, n°2 du 29 septembre 2020 et n°3 du 29 septembre 2020 constatant l'élection du Président et de 3 Vice-Présidents ;
- Vu les délégations de fonctions à :
 - Madame Aurélie MAILLOLS, Vice-Président pour le collège des Régions en charge du suivi des relations contractuelles avec les 2 régions, les 3 Départements et l'État ;
 - Monsieur Vincent ALAZARD, Vice-Président pour le collège des Départements en charge du suivi du projet d'acquisition et de travaux sur le complexe Maison du Parc / Maison de l'Aubrac ;
 - Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président pour le collège des Communes et Communautés de Communes en charge du suivi des programmes liés à l'itinérance ;
- Considérant que le SMAG du PNR de l'Aubrac compte 45 643 habitants (population INSEE 2018 applicable au 01/01/2021 des communes membres et communes partenaires)
- Considérant que pour un Syndicat mixte ouvert restreint de 20 000 à 49 999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction de Président est fixé, de droit, à 12.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Considérant que pour un Syndicat mixte ouvert restreint de 20 000 à 49 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction de Vice-Président est fixé à 5.12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents en exercice ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de déterminer les taux des indemnités des Vice-Présidents et du Président, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;

DECISIONS

Article 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Président : 12.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- Vice-Présidents : 5.12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Article 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Article 3 – Crédits Budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Syndical

| Fonctions | Noms, Prénoms | Taux appliqués | Majorations éventuelles | Montants mensuels bruts |
|-----------------|------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|
| Président | Bernard BASTIDE | 12.8 % | Néant | 497.84 € |
| Vice-Présidente | Aurélie MAILLOLS | 5.12 % | Néant | 199.14 € |
| Vice-Président | Vincent ALAZARD | 5.12 % | Néant | 199.14 € |
| Vice-Président | Marc GUIBERT | 5.12 % | Néant | 199.14 € |

B. Constitution et missions du groupe de travail « Elevage / Gestion forestière / Faune sauvage »

Rapporteur : Etienne HERAULT, Agent

Contexte :

Le territoire du PNR de l'Aubrac est le lieu d'une activité d'élevage qui constitue une activité économique majeure pour le territoire mais aussi pour la mise en place et la pérennisation d'une partie du patrimoine naturel de ce territoire : prairies diversifiées, zones humides et tourbières par exemple.

Ce territoire est aussi le lieu de vie de plusieurs espèces qui s'y développent pour tout ou partie de leurs phases de vie, avec des populations variables : Cerf élaphe (présence permanente avec reproduction), Chevreuil (présence permanente avec reproduction), Sanglier (présence permanente avec reproduction), Loup (présence permanente sans preuve de reproduction), Vautour fauve (présence saisonnière pour le nourrissage).

Au cours de l'été 2020, des tensions ont été observées suite à la présence de vautours sur l'Aubrac, suspectés d'effarouchement voire de « prédation » de jeunes bovins. Des réunions associant les professionnels, élus et services de l'Etat ont été organisées au cours de l'été en Aveyron. Le Parc y a participé.

Suite à ces événements, les membres du Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac ont souhaité mettre en place (bureau du 30 juin 2020), conformément à la mesure 18 de la Charte du PNR de l'Aubrac, un groupe technique de travail sur les relations entre faune sauvage, élevage et gestion forestière, dont les réflexions seront appuyées sur des connaissances actualisées sur le territoire de l'Aubrac. Ce groupe de travail sera un lieu d'échanges et de réflexions pour améliorer la connaissance sur les comportements des populations animales précitées sur l'Aubrac, et de recherches de solutions test pour concilier préservation de la biodiversité et maintien durable des activités économiques.

Ce groupe de travail sera composé d'acteurs locaux : élus, agriculteurs et naturalistes du territoire, représentants locaux de services de l'Etat et de ses établissements publics, représentants de chambres consulaires et d'associations naturalistes, gestionnaires de l'espace rural (fédérations de chasseurs, etc.), scientifiques de différentes disciplines et techniciens du Parc.

Cette note a pour objet de soumettre à la validation du Comité syndical un programme d'études et d'animation de ce groupe technique territorial qui rentrera dans les cadres financiers de partenaires en particulier des Conseils Régionaux.

Rappel des actions engagées :

Concernant le suivi des populations de loup coordonné et mis en œuvre par les services de l'Etat, les agents du PNR ont participé régulièrement à la mise en place de certains protocoles de suivi (hurlements provoqués...) depuis 2015.

Concernant la maîtrise des populations de cervidés, la thématique est régulièrement abordée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire. En 2020, les agents du PNR ont accompagné des éleveurs locaux dans la mise en place et le suivi de la végétation sur des enclos-exclos en prairies notamment, cela en coordination avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

A ce jour, le Parc n'a pas engagé d'actions de suivi de la présence des Vautours fauves sur le territoire mais a été fortement sollicité au cours de l'été 2020 par les représentants de la profession agricole et les collectivités locales suite à des perturbations (effarouchement du troupeau, etc.) engendrées par la présence récurrente de plusieurs dizaines d'individus dans les estives.

Objectifs de l'opération :

L'objectif, à travers cette opération, est de disposer :

- d'un état des lieux partagé, complété et actualisé, appuyé sur des synthèses de connaissances et sur des études nouvelles sur le territoire, concernant le vautour fauve, les cervidés, le loup et les chiens errants ;
- d'outils d'analyse de cet état des lieux et d'appropriation des enjeux économiques/patrimoniaux auprès de divers acteurs locaux ;
- de propositions d'actions test, expérimentales pour améliorer le suivi / la gestion des populations.

Programme d'actions :

Il est proposé de mettre en place les actions suivantes entre 2021 et 2023 :

- Actions d'amélioration des connaissances
 - Synthèse de la fréquentation de l'Aubrac par le Vautour fauve et de ses interactions avec les troupeaux (2021)

- Etude de l'impact des populations de cerfs par la pression d'herbivorie sur des milieux ouverts herbacés de l'Aubrac (2021-2023)
 - Etat des lieux de l'élevage de l'Aubrac au regard des interactions avec la grande faune (2021)
 - Enquête sur la divagation de chiens errants sur l'Aubrac et essai d'état des lieux (2022)
 - Etat des lieux de la fréquentation de l'Aubrac par le Loup (2023)
- Actions de diffusion des connaissances et de préparation d'expérimentations
 - Mise en place du Groupe technique territorial (2021 à 2023) : rencontres thématiques régulières, appui par un groupe d'experts scientifiques, journées d'étude dans un autre territoire
 - 2 formations pour la compréhension des enjeux, à proposer aux élus et aux acteurs locaux du territoire de l'Aubrac (2022)
 - Production d'un rapport d'activité du groupe technique et d'un guide technique (au besoin) annuellement sur chacune des thématiques, propositions d'actions test d'amélioration de la gestion des populations ou de diminution de la vulnérabilité des systèmes agricoles et forestiers.

Plan de financement actualisé :

| CHARGES | | | PRODUITS | |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------|
| Art | Description | Montant des charges | Origine | Financement total |
| CHARGES DIRECTES (1) | | 94 781,41 € | Subventions publ. | 75 825,12 € |
| 60 | Achats | 51 700,00 € | Europe | |
| | Achats d'études et prestations de services | 42 000,00 € | Etat | |
| | Achats de matériel, équipement et travaux | 3 700,00 € | Régions | |
| | Achats matières et fournitures | 6 000,00 € | - Occitanie | 52 325,13 € |
| | Autres achats | | - AURA (base subv = 27 375 €) | 23 500,00 € |
| 61 | Services extérieurs | 5 000,00 € | Départements | |
| | Sous traitance générale | 5 000,00 € | Communes et interco | |
| | Locations | | Autres organismes publics | |
| 62 | Autres services extérieurs | 8 750,00 € | Financements externes | 0,00 € |
| | Personnel extérieur (Chargée de Développement Agricole) | 8 750,00 € | | |
| | Transport de biens, transports collectifs de personnes | | | |
| | Services bancaires | | Autres produits | 0,00 € |
| | Divers | | | |
| 63 | Impôts et taxes | 0,00 € | | |
| | Impôts et taxe sur rémunération | | | |
| 64 | Charges de personnel | 29 331,41 € | Autofinancement | 18 956,28 € |
| | Rémunération des personnels | 13 093,86 € | | |
| | Charges sociales | 5 237,55 € | | |
| | Autres charges de personnel (stages) | 11 000,00 € | | |
| | Autres charges | 0,00 € | | |
| CHARGES INDIRECTES (2) | | 0,00 € | | |
| TOTAL CHARGES (1+2) | | 94 781,41 € | TOTAL PRODUITS | 94 781,41 € |

PROPOSITIONS

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le programme prévisionnel d'actions et le plan de financement actualisé relatif au programme « Des connaissances partagées sur la faune sauvage pour un élevage pérenne sur l'Aubrac » sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|-----------|---------------|-------------------|----------|--------------|-------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le programme prévisionnel d'actions et le plan de financement actualisé relatif au programme « Des connaissances partagées sur la faune sauvage pour un élevage pérenne sur l'Aubrac » sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

C. Programme Alimentaire Territorial

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président – Arnaud DAVID, Directeur

Contexte

Lors de sa préfiguration, le Parc, encouragé par ses partenaires (DRAAF Occitanie, Régions, Chambres d'agriculture, DDCSPP 12) s'est déjà progressivement engagé dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (année 2018).

Des actions ont ainsi été expérimentées sur la thématique des circuits courts (annuaire de producteurs à destination des métiers de bouche, visites de fermes...) mais la finalisation récente d'un premier diagnostic sur la production et la consommation et la mise en place d'une gouvernance du PAT vont permettre de développer un projet plus ambitieux et plus large dans les thématiques abordées.

Le PAT de l'Aubrac proposé a pour objectif de :

- Favoriser l'ancrage territorial : consommer localement des produits locaux
 - Par le grand public
 - Par les métiers de bouche
 - Par la restauration collective du territoire
 - Par les villes proches du territoire (Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand)
- Éduquer et sensibiliser les enfants sur les thématiques de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire
- Aider à la structuration/développement de nouvelles filières territorialisées
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire connu (fromage AOP de Laguiole, Aligot, Bœuf fermier de l'Aubrac, AOP Estaing...) ou en devenir (produits au thé d'Aubrac, pépites de l'Aubrac = pommes de terre...).

Le Projet Alimentaire Territorial contribue à la dynamique globale des actions menées par le PNR. En effet, celui-ci a également engagé différentes actions en lien avec les objectifs du PAT :

- Projet VEGNATUR (déposé au programme européen SUDOE, en attente de résultat). Ce projet a pour but de revaloriser les plantes traditionnelles et/ou sauvages du territoire dans la gastronomie.
- AMI Famille à Biodiversité Positive. Cet AMI est un programme développé par la fédération des PNR en collaboration avec l'Office National de la Biodiversité (OFB). Ce projet vise à inciter la population à modifier ses pratiques quotidiennes en faveur de l'environnement en organisant un défi pour les familles volontaires. Tout un volet de celui-ci concerne l'alimentation, l'approvisionnement local et la réduction du gaspillage alimentaire.
- AMI Tourisme Durable (ADEME). Le PNR de l'Aubrac avec ses 3 CCI territoriales (Aveyron, Cantal, Lozère) a constitué un groupement pour répondre conjointement à l'AMI Tourisme Durable de l'ADEME. Cet AMI a pour objectif d'accompagner les restaurants et les hébergements touristiques vers la transition écologique tout en assurant leur résilience économique.
- Développement de la marque « Valeurs Parc ». Celle-ci met en avant les 3 valeurs des Parcs naturels régionaux : la préservation de l'environnement, le respect de l'Homme et l'ancrage territorial de l'économie. Aujourd'hui, sur l'Aubrac, la marque est développée pour les hébergements touristiques, les prestations touristiques et le Thé d'Aubrac, plante emblématique du territoire. En 2021, celle-ci sera étendue aux productions agricoles, notamment la viande bovine, les produits laitiers, les légumes, le miel et le vin.

Il est proposé de présenter ce projet à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation afin d'être labellisé « Projet Alimentaire Territorial Émergent ».

Ce projet est réalisé en collaboration avec les structures suivantes :

- DRAAF AURA et Occitanie
- Région AURA et Occitanie
- Département de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère
- Communauté de Communes adhérentes au PNR (CC Aubrac Carladez Viadène, CC Aubrac Lot Causses Tarn et Pays de Chanac, CC des Hautes Terres de l'Aubrac, CC du Gévaudan, CC St Flour Communauté)
- Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat 12/15/48
- Agrilocal 12/15/48
- APABA 12
- AOP Laguiole – Coopérative Jeune Montagne
- Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac et IGP Fleur d'Aubrac
- UPRA AUBRAC
- Association de valorisation des ressources naturelles de l'Aubrac – Grange au Thé
- Association des Producteurs de Pommes de Terre de l'Aubrac Lozérien
- Lycées agricoles Louis Mallet de St Flour, Terre Nouvelle de Marvejols et François Rabelais de St Chély d'Apcher
- Lycée hôtelier de Saint Chély d'Apcher

Programme du projet :

→ Études complémentaires aux diagnostics

1. Afin de préciser les besoins des acteurs et du territoire, il est nécessaire de réaliser deux études complémentaires aux diagnostics déjà réalisés.

Lors du diagnostic de consommation auprès des habitants, ces derniers ont souligné une offre insuffisante en légumes locaux. Afin de préciser ce constat, nous souhaitons approfondir l'état des lieux de cette production. Cette étude nous permettra également de définir les besoins et les freins de cette filière pour se développer. Il sera également étudié la possibilité de développement de filière de légumes de plein champ, source de diversification pour les éleveurs du territoire et d'approvisionnement local des métiers de bouche et/ou des consommateurs. Celle-ci permettrait de répondre partiellement à la demande de la population en légumes.

2. Nous souhaitons réaliser une enquête auprès des restaurateurs privés et la restauration collective afin de cibler leurs besoins et contraintes vis-à-vis des produits locaux. Nous souhaitons également inclure dans cette étude les EHPAD, notre territoire en comptant 26. En fonction des résultats de cette étude, nous mettrons en œuvre des actions d'informations auprès des élus, de formations auprès des cuisiniers et gestionnaires.

→ Actions auprès des établissements scolaires :

1. Les enfants sont l'avenir du territoire, il nous apparaît indispensable qu'ils soient sensibilisés et éduqués sur les thématiques de l'agriculture, de l'alimentation, du gaspillage alimentaire.

Depuis 2021, Une convention de partenariat lie le Parc avec les 3 IEN du territoire. Nous souhaitons réaliser un livret pédagogique sur le système alimentaire dans son ensemble en collaboration avec les 3 conseillers pédagogiques du territoire.

2. Nous avons également prévu d'organiser un programme d'interventions en partenariat avec les CPIE auprès d'une partie des écoles primaires du territoire pour travailler sur le système alimentaire. Notre objectif est de travailler avec 10 écoles par an sur les 3 ans du projet (soit 30 écoles sensibilisées sur les 57 du territoire). Pour ces actions, nous privilégierons les écoles et les collectivités ayant un projet global sur l'alimentation. En effet, il nous semble indispensable qu'un travail soit également mené au sein des cantines scolaires afin de mettre en application les actions menées auprès des enfants. Nous souhaitons inciter les établissements en s'inscrivant dans des démarches telles que « Mon restau responsable » dans laquelle la ville de Toulouse s'est engagée récemment.

→ Ancrage territorial de la consommation

Les métiers de bouche sont importants sur notre territoire. 1 000 professionnels sont recensés sur l'ensemble des 8 communautés de communes constituant le territoire. Ils représentent donc une opportunité de débouchés/partenariats importante pour les producteurs locaux. Ceci est cohérent avec la demande des consommateurs qui souhaitent que les professionnels des métiers de bouche s'engagent dans la valorisation des productions locales.

Nous avons déjà mis en place des actions afin de faciliter la mise en relation des producteurs locaux avec ces professionnels = en 2020, le PNR a réalisé l'Annuaire des producteurs locaux à destination des métiers de bouche. Celui-ci réunit 100 producteurs et 5 groupements de producteurs. Pour sa sortie, il était prévu d'organiser le premier Forum de l'Alimentation Locale de l'Aubrac « Croquons l'Aubrac ». Ce dernier a dû être reporté en raison des conditions sanitaires. Il est actuellement prévu le 15 mars 2021.

Nous souhaitons continuer cette opération en mettant à jour régulièrement l'annuaire et en organisant chaque année un forum de l'Alimentation Locale.

Nous souhaitons également décliner cette opération à destination du grand public. Les besoins n'étant pas les mêmes, il nous semble intéressant de conserver deux dynamiques distinctes.

En 2018, un travail de recensement et de valorisation des visites de ferme avait été réalisé. Nous souhaitons reprendre ce travail. Il est aujourd'hui important pour le consommateur de connaître les conditions de productions des produits qu'il consomme.

A ces visites de ferme, nous souhaitons y associer des animations « cuisine » pour les familles et le grand public, afin d'initier la consommation de produits locaux.

→ Structuration de filières territorialisées

Le PNR a été sollicité par différents acteurs pour les accompagner dans la structuration de nouvelles filières territorialisées :

- La filière maraichage. Un groupe de producteurs souhaite s'organiser et se structurer. Ceci leur permettrait de mettre en place une dynamique collective pour d'appui technique et de communication, de répondre à des appels d'offres plus importants.
 - La communauté de commune Aubrac Carladez Viadène, après la fermeture de l'abattoir d'Argences en Aubrac, souhaite créer un Pôle Viande qui serait à la fois atelier de découpe, structure de transformations pour les producteurs locaux, structure de formation pour les métiers de la boucherie et donc outil au service d'une filière territorialisée. Le Parc accompagnera cette initiative facilitatrice de l'écoulement et de la valorisation des produits locaux.
 - Un groupement de producteurs de St Amans des Côts a également pour projet de créer une filière d'engraissement local avec l'acquisition d'une exploitation dédiée à l'engraissement ; autre piste de travail intéressante pour favoriser l'engraissement (et donc la consommation locale de produits carnés) plutôt que l'export de brouillards.
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire
- Le PNR de l'Aubrac participe à différents événements afin de promouvoir le territoire et ses patrimoines. Nous participons notamment au Salon International de l'Agriculture en collaboration avec l'UPRA Aubrac au sein du village du CORAM (Collectif des Race de Massif) sous le thème « Un territoire, une race, un produit ». Cette action nous permet de mettre en valeur notre patrimoine à une échelle nationale.

Les PNR d'Occitanie participeront également à la prochaine édition du salon Régal afin de mettre en avant nos territoires, nos produits.

Localement, le PNR organise ou participe à différents événements comme les Fêtes de la Transhumance, le festival Phot'Aubrac, l'Échappée Verte, la nuit des burons. Lors de ces événements nous mettons en valeur le territoire et ses patrimoines naturels, alimentaires, culturels, ... à destination des habitants et des visiteurs. Ce travail sera poursuivi et accentué, notamment en engageant une résidence d'artistes autour du patrimoine alimentaire (en association avec le lycée hôtelier).

Afin de favoriser l'ancrage territorial de la consommation, nous souhaitons enfin organiser d'autres événements à destination du grand public pour promouvoir les produits locaux et de qualité. Nous participons depuis 2 ans à l'évènement « Le Grand Pique-nique des Parcs », celui-ci a pour but d'organiser une journée sur la thématique de l'alimentation durable notamment en mettant en avant les produits de la marque « Valeurs Parcs ».

Plan de financement prévisionnel :

| Dépenses* | Montant TTC | Recettes | Montants TTC |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Frais salariaux | | Appel à projet du PNA 2021 | 100 000,00 € |
| 1. CDM Agriculture (animation du projet) | 63 000,00 € | Région Occitanie – Contrat spécifique | 20 000,00 € |
| 2. CDM Communication (communication) | 12 375,00 € | Autofinancement | 63 875,00 € |
| 3. CDM Stratégie Touristique (Organisation événements) | 13 500,00 € | | |
| Etude Maraichage | 20 000,00 € | | |
| Enquete auprès des restaurateurs privés et de la restauration collective | 10 000,00 € | | |
| Action à destination des enfants (CPIE=1 500€/classe, 10 classes/an) | 45 000,00 € | | |
| Organisation Forum de l'alimentation locale « Croquons l'Aubrac » | 5 000,00 € | | |
| Communication | 15 000,00 € | | |
| TOTAL | 183 875,00 € | TOTAL | 183 875,00 € |

PROPOSITIONS

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le plan de financement proposé du programme « Plan Alimentaire Territorial émergent » ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;

- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|-----------|---------------|------------------|----------|--------------|------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Collège des Régions | 45.00% | 10 | 4.50% | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 9.00% | 45.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Départements | 30.00% | 7 | 4.29% | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 17.14% | 30.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| Collège des Communes et CC | 25.00% | 98 | 0.26% | 52 | 0 | 0 | 52 | 52 | 13.27% | 25.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |
| TOTAL | 100.00% | 115 | | 58 | 0 | 0 | 58 | 58 | 39.41% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le plan de financement proposé du programme « Plan Alimentaire Territorial émergent » ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

D. Programme d'actions pédagogiques porté par le Parc

Rapporteur : Solveig CHERRIER, Agent

Pourquoi un projet éducatif ?

Depuis sa phase de préfiguration, le Parc naturel régional de l'Aubrac travaille en partenariat avec les écoles du territoire à la construction de projets pédagogiques en lien avec les ressources sociales, culturelles, économiques et environnementales locales.

Il est notamment mentionné dans la Charte la volonté de mettre en œuvre « un projet éducatif ambitieux, favorable à l'appropriation des enjeux du développement durable »

De nombreux élèves ont déjà pu bénéficier d'actions portées par le PNR autour d'animations ludiques et pédagogiques de découverte de l'environnement, des patrimoines et savoir-faire et de sensibilisation à un comportement responsable pour la planète.

Soucieux de formaliser ces actions et d'ancrer le partenariat entre le Parc naturel régional de l'Aubrac et l'Éducation Nationale, une convention a été signée le 19 janvier 2021 par les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale et les élus du PNR.

Plusieurs écoles du territoire ont collaboré à ces actions portées par le Parc, notamment celle de Saint Chély d'Apcher, d'où le choix de celle-ci pour la signature de la convention.

Quels sont les objectifs de cette convention ?

- Favoriser auprès du public scolaire la connaissance du territoire, de ses ressources naturelles et patrimoniales et des enjeux liés au développement durable.
- Contribuer à développer des comportements éco-citoyens chez les élèves et la communauté éducative du territoire ou accueillis sur le territoire.
- Expérimenter des approches pédagogiques et des modalités d'organisation alternatives ou innovantes.
- Développer des démarches complètes et actives d'apprentissage.

Quelles sont les actions éducatives mises en œuvre ?

Au cours de cette année scolaire 2020-2021, les propositions du PNR de l'Aubrac auprès des établissements scolaires se déclinent autour d'un programme d'actions éducatives abordant quatre thématiques :

- La nuit
- Les mobilités douces
- Les activités physiques de pleine nature
- La forêt

La Nuit sur l'Aubrac : autour des étoiles, de la biodiversité nocturne et de la transition énergétique : 11 classes bénéficiaires sur le territoire.

Vél'Aubrac : autour de la mobilité, de l'hygiène de vie et de son impact sur l'environnement : 10 classes bénéficiaires sur le territoire

La forêt s'invite : autour de la forêt, son rôle et sa place majeure sur le territoire : 3 classes bénéficiaires sur le territoire

La Fête de la Montagne : montagne, nature et activités physiques associées : 11 classes bénéficiaires sur le territoire

Les séjours inter-parcs : à la découverte des territoires des parcs naturels régionaux : Séjours proposés en partenariat avec les parcs de la Narbonnaise en méditerranée et des Pyrénées catalanes autour des thèmes de la biodiversité, de l'énergie et de l'eau : 3 classes bénéficiaires sur le territoire

Cette année, 700 jeunes bénéficient d'une action de sensibilisation dédiée du PNR de l'Aubrac.

Qui sont les partenaires ?

Cette convention associe l'Éducation Nationale à travers les Directeurs Académiques des trois départements (Aveyron, Cantal, Lozère) et le PNR de l'Aubrac.

La mise en œuvre des actions éducatives regroupe

- les enseignants
- les conseillers pédagogiques de circonscription
- les structures d'éducation à l'environnement du territoire, missionnées et financées par le PNR de l'Aubrac : CPIE-REEL de la Lozère (48), CPIE de Haute Auvergne (15), CPIE du Rouergue (12), centres de séjours jeune

- public (Le Ventouzet-PEP 48 à Sainte Colombe de Peyre, le centre des PEP 15 à Saint Urcize) ; l'Association Lozérienne de la Mobilité ; la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- les structures d'activités physiques de pleine nature
 - des établissements d'enseignements aux problématiques environnementales (MFR de Javols, LEGTA de la Lozère)
 - les Parcs naturels régionaux des Pyrénées Catalanes et de la Narbonnaise en méditerranée.

Quel est le budget de cette action ?

Le budget associé au programme La Nuit sur l' Aubrac représente 18 900 € / an (dans le cadre d'un programme d'aide de 56 700 € pour 3 ans, soit 1/3 par an).

Le montant accordé au séjour Jeune public est de 13 357 € / an (dans le cadre d'un programme d'aide de 22 263 € pour 2 années civiles, avec 5 séjours, dont 3 prévus en 2020 – 2021).

L'ensemble de ces actions reçoit le concours de l'Europe, l'Etat et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

- - -

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a horizontal stroke at the end.

Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 26 Janvier 2021, pour valoir ce que de droit.